



**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire
tenue le jeudi 13 décembre 2018, à 11 h 45, à la salle Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins**

0. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, indique que selon l'article 16.1 des Statuts du SPUL, le quorum d'une assemblée générale dont l'ordre du jour porte uniquement sur une affiliation est constitué des membres présents.

À midi, Michel FRENETTE ouvre l'Assemblée générale extraordinaire.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite Alain A. VIAU, secrétaire, à présenter l'ordre du jour.

0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Information sur la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
3. Adhésion du SPUL à la FQPPU – Vote
 - 3.1 Modalités du référendum
4. Levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée indique qu'étant donné qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, aucune demande de modification à l'ordre du jour n'est recevable.

Proposition VIAU – LÉVESQUES (AG extraordinaire 2018-12-13_01)

Que l'Assemblée générale extraordinaire adopte l'ordre du jour du 13 décembre 2018.

Michel FRENETTE invite les déléguées et délégués à adopter la proposition d'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

**2. INFORMATION SUR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
D'UNIVERSITÉ (FQPPU)**

John G. KINGMA, président du SPUL, présente le contexte général qui a conduit à la réunion d'aujourd'hui.

Il présente les points discutés au Conseil syndical lors duquel les déléguées et délégués ont recommandé l'adhésion du SPUL à la FQPPU.

John G. KINGMA invite le vice-président, Yvan LEANZA, à présenter l'information au sujet de l'adhésion du SPUL à la FQPPU.

Le Comité exécutif propose : (AG extraordinaire 2018-12-13_02)

Qu'un comité plénier de 20 minutes soit institué.

Adopté à l'unanimité

Un membre de la section Microbiologie-infectiologie et immunologie demande quels genres de travaux de recherche font les professionnels de recherche à la FQPPU dont il a été question dans la présentation d'Yvan LEANZA.

John G. KINGMA explique qu'il ne s'agit pas de professionnels de recherche, mais plutôt de chercheurs qui travaillent sur différents dossiers. Par exemple, un travail de fond a été réalisé par l'équipe de chercheurs de la FQPPU pour documenter le dossier de la Loi 234.

Une membre de la section École de psychologie indique qu'elle est favorable à l'idée d'une réadhésion, mais aimerait connaître des exemples d'actions concrètes réalisées par la FQPPU.

Alain A. VIAU mentionne que la FQPPU, entre autres, travaille actuellement à faire l'inventaire des politiques sur le harcèlement et les violences sexuelles au niveau de l'ensemble des institutions universitaires québécoises afin de s'assurer de leur conformité. La FQPPU s'interroge sur le financement universitaire. À ce titre, elle a tenu des forums, des colloques; un colloque est d'ailleurs en préparation pour l'ACFAS de ce printemps portant sur le financement de la recherche. À titre de réalisation, la FQPPU se penche sur l'importance des professeurs et professeures dans la structure de la gouvernance. Un dossier est en voie d'être réalisé sur ces questions. Des travaux ont également été réalisés sur les conditions professorales et la vie universitaire.

John G. KINGMA réexplique le rôle important que la FQPPU a tenu dans le dossier de la Loi 234 impliquant le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM). Il ajoute qu'elle joue également un rôle important sur le plan politique auprès du gouvernement.

Un membre de la section Sciences historiques demande en quoi le SPUL est lié à la FQPPU et si son autonomie est conservée.

John G. KINGMA répond que la FQPPU est une fédération dans laquelle le SPUL aurait une place de membre, et ce, au même titre que les autres associations membres. Le SPUL conserve son autonomie, les activités au sein du SPUL demeurent au SPUL. Par exemple, la FQPPU ne négocierait pas pour le SPUL avec la partie patronale.

Yvan LEANZA mentionne qu'il faut comprendre qu'il ne s'agit pas d'une centrale syndicale, mais bien d'un regroupement de syndicats qui conservent leur indépendance et leur autonomie.

Une membre de la section Études sur l'enseignement et l'apprentissage mentionne que le rôle de la FQPPU est important. Elle cite l'affaire Maillé (l'éthique de la recherche devant les tribunaux) dans laquelle, sans le soutien et l'aide de la FQPPU, l'issue aurait été différente. Elle mentionne que les universités d'aujourd'hui prennent une dynamique sociopolitique et se tournent vers l'entreprise. Sans une action collective, et sans les moyens que la FQPPU peut nous offrir, il sera difficile pour nous de pouvoir faire valoir nos points. Pour ces raisons, elle mentionne qu'elle est favorable à ce que le SPUL réadhère à la FQPPU.

Un membre de la section Microbiologie, infectiologie et immunologie souligne qu'il est enthousiasmé par un tel projet rassembleur et qu'il souhaite cette réadhésion. Cependant, il questionne le montant de la cotisation importante pour cette affiliation. Il demande ce que cela représente en termes de pourcentage par rapport aux cotisations syndicales et pourquoi la contribution du SPUL sera utilisée par la FQPPU. Il se demande aussi si la participation du SPUL aura un impact significatif.

Yvan LEANZA répond que le coût d'adhésion est de 174 000 \$ pour une année, soit 0,14 % de la masse salariale des professeures et professeurs. La contribution du SPUL augmentera le budget de fonctionnement de la FQPPU de 13 %. De plus, il est question qu'un bureau de la FQPPU soit implanté à Québec de manière à se rapprocher du gouvernement.

Margot KASZAP indique que l'impact de 174 000 \$ dans notre budget du SPUL est minime en raison des surplus budgétaires reçus des rendements et des placements. Grâce à ces rendements et placements, le SPUL peut couvrir entièrement le montant sans qu'il n'y ait d'impact dans son fonctionnement. Il est important de préciser que les placements et les rendements servant à couvrir ces frais ont été investis dans des Fonds verts. De plus, le SPUL apporte une stabilité à la FQPPU en raison de son fonds de grève qui sert d'exemple et qui incite les autres membres à mettre en place, dans leur syndicat ou association, un tel fonds de réserve. Le fait d'adhérer à la FQPPU donne beaucoup plus de poids au SPUL en termes de négociation puisque les réflexions pourront être alimentées par l'ensemble des membres de la FQPPU.

Le Comité exécutif propose : (AG extraordinaire 2018-12-13_03)

Que le comité plénier se poursuive pour 10 minutes.

Adopté à l'unanimité

Une membre de la section Sciences historiques salue cette proposition de réadhésion, elle précise qu'il est essentiel pour le SPUL d'adhérer à un regroupement qui agit à l'échelle provinciale. Les questions concernant la liberté académique, les conditions de travail, la propriété intellectuelle, pour ne citer que celles-ci, sont importantes et il faut défendre nos acquis. La force du nombre aidera. Un autre aspect important est la défense de la place des humanités dans le milieu universitaire, car celles-ci sont appelées à disparaître. Il y a des exemples au Japon et ailleurs dans le monde. Il est important de défendre cette cause pour ne pas que cela arrive ici.

Une membre de la section Fondements et pratiques en éducation mentionne qu'elle accueille favorablement cette réaffiliation tout en précisant qu'aujourd'hui les dimensions politiques sont importantes et que le fait d'être affilié à la FQPPU place le SPUL en position de force.

Un membre de la section Sociologie indique être mal à l'aise avec le fait de faire partie d'un syndicat national voire provincial. Il n'est pas en faveur de la réadhésion.

Margot KASZAP répond en réexpliquant les enjeux de cette réaffiliation et son importance. C'est en mettant en commun plus d'argent et de ressources que les professeures et professeurs sont à même de mieux rencontrer les enjeux auxquels ils sont confrontés. Il est impossible, dans une action individuelle, d'atteindre les mêmes objectifs.

Le membre de la section Sociologie demande en quoi l'adhésion à la FQPPU permettra de questionner la baisse de financement en recherche.

John G. KINGMA répond qu'à l'ACPPU, le SPUL a eu la preuve qu'en se regroupant, il est possible d'influencer les choix politiques en matière de financement de la recherche. Grâce à l'ACPPU, de nouveaux fonds ont été injectés dans le financement de la recherche.

Le Comité exécutif propose : (AG extraordinaire 2018-12-13_04)

Que le comité plénier se poursuive pour 10 minutes.

Adopté à la majorité

Un membre de la section École de comptabilité explique que le 0,14 % de la masse salariale, en termes de cotisation, représente individuellement 7 % de la cotisation des membres au SPUL.

Un membre de la section École d'art souligne qu'il a appuyé la grève de 1976, alors qu'il était étudiant, et que par la suite il a été favorable à l'adhésion du SPUL à la FQPPU et à l'ACPPU. Selon lui, il n'y a pas de double emploi d'être membre pour l'un ou pour l'autre, les deux sont essentiels. L'adhésion à l'un et à l'autre permet de se regrouper en tant que force syndicale, à la fois aux niveaux provincial et national. Une réflexion devrait être faite afin de positionner le SPUL à l'international, car l'affaiblissement des syndicats dans le monde universitaire est un signe des temps. Il demande si l'adhésion à la FQPPU implique un temps minimum.

John G. KINGMA répond par la négative et précise que la FQPPU et l'ACPPU possèdent une représentation à l'international conformément à leur implication dans d'autres organisations.

Un membre de la section École d'art s'inquiète de la tendance de la mise en place d'hyperinstitutions universitaires dont le mandat met de côté les humanités.

John G. KINGMA indique que tout ceci démontre l'intérêt de faire partie de la FQPPU et aussi de payer les cotisations.

Yvan LEANZA explique que vis-à-vis ces organisations nationale et provinciale, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des regroupements d'administrateurs d'universités. Il indique que c'est en adhérant à des regroupements de syndicats que le SPUL peut être plus fort et en mesure de faire face aux regroupements de la partie administrative des universités, par exemple.

Un membre de la section Finance, assurance et immobilier indique qu'il est favorable à l'idée de se réaffilier à la FQPPU, mais questionne la cotisation à payer. Pourquoi une telle somme, chaque professeure et professeur paie environ 500 \$ en cotisations pour adhérer à la FQPPU et à l'ACPPU. Il mentionne que ces 500 \$ pourraient plutôt être redistribués aux professeurs au lieu qu'à ces deux associations. Considérant le montant important de 500 000 \$, le SPUL pourrait se questionner sur la possibilité de faire affaire avec un cabinet de consultants à la place, qui pourrait l'aider et l'accompagner dans les revendications auprès de l'Employeur.

Alain A. VIAU précise que le regroupement est une force pour l'action syndicale. Le SPUL n'adhère pas à l'idée de mandater des tiers pour négocier à sa place.

Bernard ROY ajoute que l'unité est la force et qu'il faut éviter la division. Il fait un rappel de l'histoire du SPUL en précisant que c'est grâce au Syndicat que les professeures et professeurs peuvent bénéficier des conditions dont elles et ils disposent.

Une membre de la section Sociologie indique qu'il est important de considérer le rôle social d'une université. Nonobstant les questions financières, les cotisations des membres protègent la mission du SPUL. C'est cette même mission qui protège aussi les étudiantes et étudiants et le statut même des universités en tant qu'institution. Elle indique être plus que favorable à l'idée d'adhérer à la FQPPU et précise qu'il ne s'agit pas d'une question de cotisations, mais plutôt d'une obligation sociale.

Un membre de la section Information et communication indique que la réadhésion à la FQPPU est également essentielle d'un point de vue politique. Il s'agit d'une intervention politique qui prend toute sa force dans un regroupement d'actions syndicales de plusieurs syndicats.

Une membre de la section Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux indique avoir compris la plus-value pour le SPUL et ses membres d'adhérer à la FQPPU et qu'elle est très positive. Concernant les questions budgétaires, il faut tout d'abord se dire que les universités sont financées par les impôts et des taxes de toutes et tous. Le fait d'avoir un discours commun dans le cas de la FQPPU permet de mettre les choses à leur place.

3. ADHÉSION DU SPUL À LA FQPPU – VOTE

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent : (AG extraordinaire 2018-12-13_05)

Que l'Assemblée générale approuve l'adhésion du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

Puisque la décision porte sur une affiliation et qu'il n'y a pas plus de 50 % plus un des membres du SPUL présents à cette Assemblée générale extraordinaire (article 18 des Statuts du SPUL), le président de l'assemblée indique qu'un référendum devra être tenu pour l'adhésion du SPUL à la FQPPU.

3.1 Modalités du référendum

Le secrétaire du SPUL informe l'assemblée des modalités du référendum et invite les membres présents à aller voter après la levée de l'assemblée.

Le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

Salle Hydro-Québec du pavillon Alphonse-Desjardins

l'heure suivant la levée de l'Assemblée générale extraordinaire

Locaux du SPUL

vendredi 14 décembre 2018, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

lundi 17 décembre 2018, de 8 h 30 à 16 h 30

mardi 18 décembre 2018, de 8 h 30 à 16 h 30

Édifice du Vieux-Séminaire de Québec, local 3227

(École d'architecture – 1, côte de la Fabrique)

lundi 17 décembre 2018, de 12 h à 13 h 30

Édifice de la Fabrique, local 3127

(École d'art et École de design - 295, boulevard Charest Est)

mardi 18 décembre 2018, de 14 h à 16 h

John G. KINGMA indique qu'un courriel sera transmis à tous les membres du SPUL pour les informer des modalités du référendum.

Le président de l'assemblée informe les membres que le dépouillement des votes aura lieu le mercredi 19 décembre 2018, à 9 h 30. Il souligne que les membres du SPUL seront aussitôt informés par courriel du résultat du vote.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposition DE HALLEUX – BRISSON (AG extraordinaire 2018-12-13_06)

Que la séance soit levée.

L'assemblée est levée à 13 h 26.

Lu et approuvé par :
Michel FRENETTE, Ph. D.
Président des assemblées
Le

Alain A. VIAU, Ph. D.
Secrétaire du SPUL